

Domaine d'activité	6.2
Autres domaines	6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4
No de l'activité	E 01

Programme d'activité 2008-2011
Un contexte politique et des marchés agricoles en pleine mouvance
Contexte et définition du problème

Le contexte politique et celui des marchés agricoles dans lesquels évoluent l'agriculture et, en particulier, les familles paysannes se modifie en permanence. La politique agricole est régulièrement adaptée en fonction d'objectifs économiques, écologiques et sociaux; souvent remise en question par divers milieux en Suisse, elle est également conditionnée par les échanges internationaux. De même, la dynamique augmente sur les marchés agricoles suisses par l'influence des échanges internationaux et du retrait de l'Etat dans le soutien au marché. De plus, le développement des structures de marché et le fonctionnement des mécanismes de marché gagnent de l'importance.

Parallèlement, plusieurs autres législations touchent directement l'agriculture et les entreprises agricoles, telles la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la Nouvelle politique régionale (NPR), les lois concernant l'environnement, le paysage ou encore la santé publique.

Une information régulière et vulgarisée est nécessaire pour permettre une prise de décision réfléchie lors de la mise sur pied de projets ou de changements stratégiques souhaités ou nécessaires.

Contribution à la stratégie et cohérence avec les lignes d'action

Cette activité transversale constitue une condition-cadre pour le travail des centrales. L'obtention de produits de qualité, l'amélioration de la compétitivité, la protection des ressources et le maintien de territoires vivants sont tributaires des évolutions des dispositions légales et des marchés agricoles. AGRIDEA doit prendre ces questions en considération et évaluer les conséquences de toute modification sur l'agriculture et les territoires pour permettre aux familles paysannes et aux acteur-trice-s de l'espace rural d'anticiper et adapter leur stratégie. Ainsi, elle maintient à niveau les formations destinées aux conseiller-ère-s et fournit des méthodes et références actualisées.

P.1.1. Développement des méthodes, acquisition de bases et données

- Elaborer des dossiers de références.
- Utiliser et adapter des méthodes et des outils d'évaluation microéconomique pour permettre l'intégration de nouvelles données dans la gestion de l'entreprise agricole et dans des projets régionaux.
- Collaborer avec l'OFAG et les organisations de producteur-trice-s pour l'obtention d'informations sur les marchés agricoles.

P.1.2. Enquêtes et études ciblées

- Participer à des enquêtes ou études touchant à ces domaines, en collaboration avec des instituts de recherche (EPFZ, ART, etc.) et l'administration (OFAG, etc.).

P.2. Initiation professionnelle et formation continue des vulgarisateur-trice-s

- Formation permanente des conseiller-ère-s.
- Cours annuels sur la politique agricole (suisse ou / et internationale) et sur les marchés agricoles.
- Cours points chauds en fonction d'événements politiques.
- Voyages d'étude.

P.3.1. Information, documentation et moyens auxiliaires

- Développement et édition de références à l'intention des conseiller-ère-s.
- Brochure de vulgarisation de l'évolution des mesures de politique, essentiellement agricole, en Suisse et à l'étranger.
- Information concernant les développements les plus récents sur les marchés agricoles par le biais de publications périodiques et dans les documents utilisés dans l'enseignement agricole.
- Participation aux consultations sur les modifications de lois ou ordonnances et apporter le point de vue de la vulgarisation agricole.

P.3.2. Développement et diffusion de logiciels
P.4.1. Soutien dans la vulgarisation, la formation professionnelle, le développement d'organisations et de groupes

- Animation de groupes, mise en réseaux d'expert-e-s, transfert de compétences.

P.4.2. Soutien de projets novateurs

- Proposer nos compétences en gestion et expertise de projets innovants aux autorités afin d'adapter la législation dans l'optique de faciliter l'émergence et la mise en oeuvre de projets novateurs.

P.5. Plates-formes de coordination				
- Collaboration et rencontres diverses avec des organismes cantonaux, nationaux et internationaux. - Animation et participation à des plates-formes.				
P.6. Prestations en dehors du mandat de base				
Réalizations et collaborations				
<i>Interne</i>	<i>Jours de travail</i>			
Coordination	2008	2009	2010	2011
Aubert Sylvie (Lausanne)	25	25	25	25
Bänninger Alfred (Lindau)	30	30	30	30
Collaboration(s) Lausanne / Lindau				
Bourdin David (Lausanne)	10	10	10	10
Hofer Christian (Lausanne)	10	10	10	10
Künzler Roland (Lindau)	10	10	10	10
Pasquier Isabelle (Lausanne)	20	20	20	20
Praz Pierre (Lausanne)	5	5	5	5
Schoch Hansruedi (Lindau)	10	10	10	10
Equivalent plein temps (180 j / an)	0.7	0.7	0.7	0.7
<i>Collaborations externes</i>				
Offices fédéraux, USP, AGORA, juristes actifs-ves dans les cantons, notaires, administrations cantonales, SEREC, CEAT				
Remarques				
Groupes client-e-s				
<input checked="" type="checkbox"/> SCantonaux vulgarisation multiplicateur-trice-s	<input checked="" type="checkbox"/> Familles paysannes	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations publiques et institutions	<input checked="" type="checkbox"/> Organisations agricoles et interprofessions	<input checked="" type="checkbox"/> Autres groupes de client-e-s